

Comment recuperer mes heures supplemantaires?

Par **lesmarionnettes**, le **06/08/2009** à **16:58**

Bonjour,

je suis actuellement en saison dans la restauration je viens d'effectuer 252heures pour le mois de juillet , j'ai tout noté! alors que sur mon contrat je doit en effectuer 151h pour un salaire de 1600€ net, j'ai donc demandé a mon patron si ces heures seraient payer ou récupéré bien avidement il a tout fait pour éviter la conversation et ma gentille ment répondu que 1600€ pour 252 heures c amplement suffisent pour rester les bras croisés!!!!! je voudrais savoir ce que je peu faire? puis je aller au prudhomme ou pas? il me reste encore deux mois a tenir je suis au bout du rouleau j'en peu plus je v travailler a reculons !!!! svp aider moi merci

Par citoyenalpha, le 07/08/2009 à 10:39

Bonjour

toute heure effectuée doit faire l'objet d'une rémunération. Les heures supplémentaires devront vous être rémunérées.

Notez toutes les heures effectuées.

Si vous n'en pouvez plus vous pouvez mettre en demeure votre employeur de respecter les clauses de votre contrat de travail ainsi que la convention collective concernant le nombre d'heure maximum et les amplitudes horaires.

Pensez à lui indiquer le nombre d'heures supplémentaires qui ne vous ont pas été rémunérées (donner une copie des horaires effectués)

Bien évidemment en cas de refus de vous rémunérer les heures supplémentaires une action devant le conseil des prud'hommes pourra être intentée.

Restant à votre disposition.